



Affaire suivie par : les associations SAE - CERPEA - SFS
Mail à adresser à : naturalistes.haguenau@gmail.com
Courrier papier à : Messieurs les Présidents SAE - CERPEA - SFS
7 rue d'Adelshoffen - 67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 07 82 31 25 79

ENQUÊTE PUBLIQUE VOIE DE LIAISON SUD HAGUENAU

INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

SOCIÉTÉ ALSACIENNE D'ENTOMOLOGIE

**CENTRE D'ÉTUDES, DE RECHERCHES, DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN ALSACE**

SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Partie II – flore, faune & milieux

NOVEMBRE 2015



La présente contribution est faite dans une optique naturaliste. Seuls un certain nombre de points seront abordés, mais qui d'après nous permettront déjà d'éclairer utilement les lecteurs et les décideurs.

Comme il est très vraisemblable que nombre de points suggérés ci-dessous auront un certain destin que nous connaissons par expérience, nous ne les développerons que modestement. Mais il est toujours permis d'espérer.

1. CARTOGRAPHIE

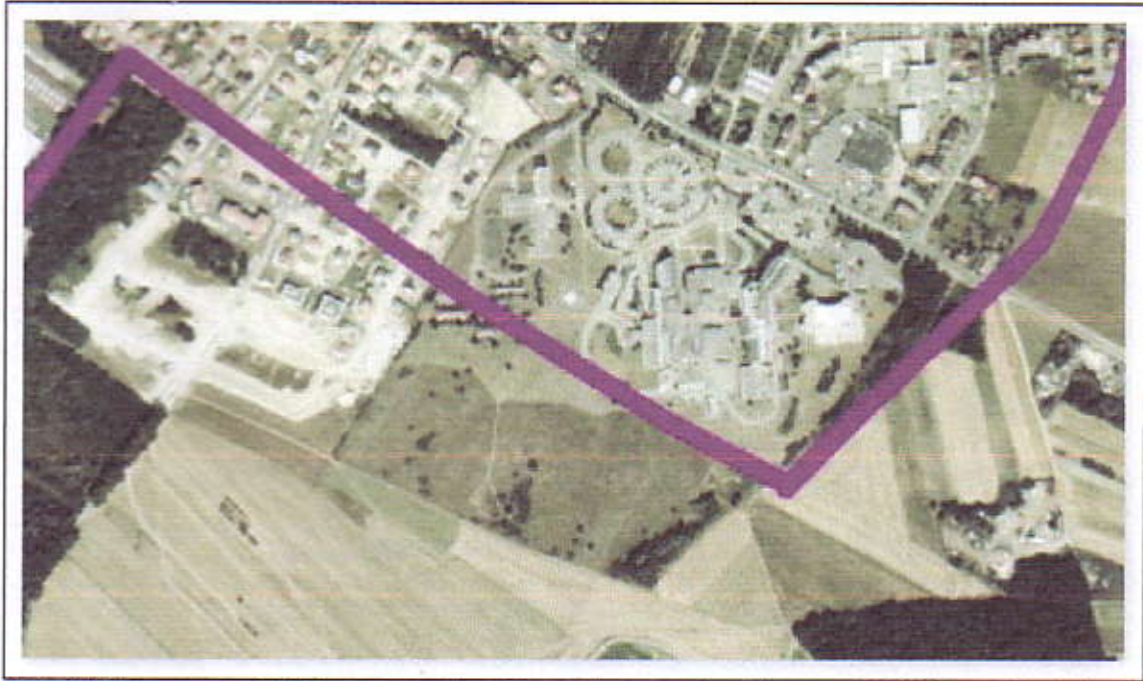
1.1 LES FONDS DE CARTES OBSOLETES

Des fonds de cartes trop anciens, obsolètes

Les cartes aériennes sont très anciennes (cf. www.geoportail.fr), elles datent d'au moins 10 ans : **le lecteur est induit en erreur**. On imagine que certaines connexions sont encore fonctionnelles, or ces parcelles ont été artificialisées !

Nous contestons vivement l'usage des fonds de cartes largement périmées, qui pour certains datent de 10 ans voir 20 ans !

La municipalité aurait dû refuser que de telles cartes lui soient fournies.



p.48 (pdf.54) : carte « Habitats zones humides » la carte date de mars 2008 (7 ans) et le fond de carte aérienne d'avant 2002 (13 ans). Les nouveaux bâtiments de l'extension (2007-2010) au sud de l'hôpital n'y figurent même pas ! La lande xérique au sud de l'hôpital est encore très grande et le lotissement en construction est achevé depuis belle lurette (les immeubles au sud en 2002).



La même vue extraite actuellement de www.geoportail.fr : fond de carte de 2011 (donc déjà âgé de 4 ans). La lande xérique est fortement amputée. Des dépôts de terres liées à l'extension de l'hôpital qui ont dégradés une large partie des landes xériques sont également visibles.



p.48 (pdf.54) : carte « Habitats zones humides » la carte date de mars (7 ans) et le fond de carte aérienne d'avant 2002 (13 ans).

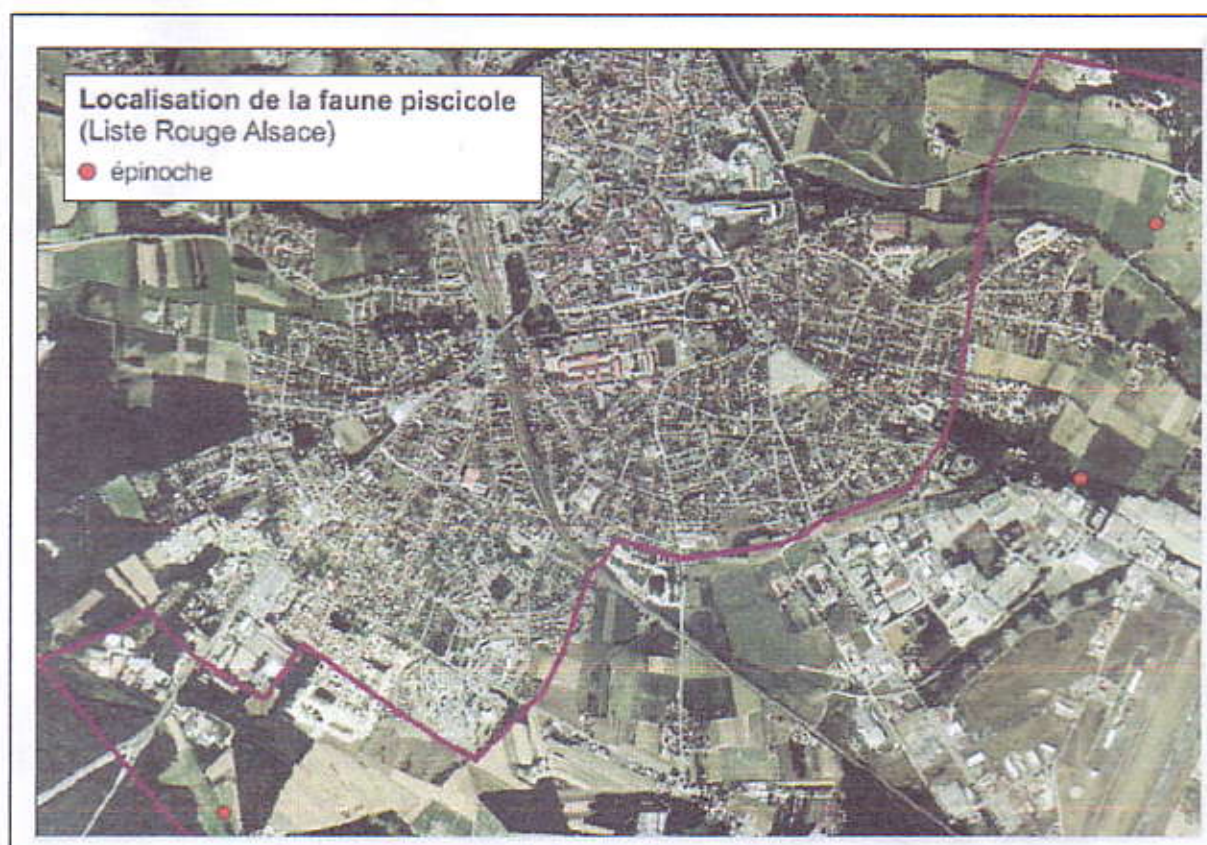


La même vue extraite actuellement de www.geoportail.fr : fond de carte de 2011 (donc déjà âgé de 4 ans). De nombreux bâtiments sont venus réduire la surface des landes xériques. Ainsi que des dépôts de terres illicites (masse verte au nord).

2. LES OUBLIS

2.1 FAUNE PISCICOLE (POISSONS)

La carte page 65 (pdf.71) montre la carte de répartition de l'Épinoche. Nous l'avons également observée dans le Dornengraben près des Missions Africaines et ailleurs. Souvent quelques coups de filoche suffisent pour constater sa présence. Pour plus de détail il est possible de consulter notre contribution concernant le projet du lotissement du Parc des Houblonniers. Y-a-t-il eu des prospections complémentaires de menées ou est-ce que les bureaux d'études se sont limités aux données qu'ils ont pu recueillir auprès des associations piscicoles ? Dans l'affirmative ont-ils été suffisants ? Cette carte nous semble sommaire.



Page 65 (pdf.71) EI extrait. Absence de point de localisation au niveau des Missions africaines.

2.2 LE RESCENCEMENT DES MASSIFS D'ARMERIES

Concernant, la carte illustrant les répartitions pour la flore des « espèces protégées au niveau national », celle de l'Armérie à tige allongée *Armeria elongata* est aussi intéressante à commenter. Concernant les gagées, il convient de se reporter à notre précédente contribution.



p.57 (pdf.64) [VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf]

L'ensemble des massifs de cette plante ne sont pas cartographiés ; elle est présente sur plusieurs autres parcelles.

Cette compilation de données anciennes aurait dû donner lieu à de nouvelles prospections pour obtenir une image exacte de la réalité. D'ailleurs le vaste triangle au niveau de l'aérodrome signalant la présence de la plante sur cette zone et déjà le résultat d'un signalement émanant de notre part, alors qu'elle n'y avait pas été inventoriée. Certains massifs anciens ont d'ailleurs été détruits sur l'ancien aérodrome (nombreux dépôts illicites de terre – cas bien connu de la municipalité ; sur d'autres des bâtiments ont été construits) or ils figurent encore ici à tort et donnent l'idée d'une répartition plus avantageuse qu'elle ne l'est actuellement.

Ailleurs, il y a des milliers de plants qui ne sont pas inventoriés, certes ils sont hors du tracé, mais pourtant bien dans la zone prospectée délimitée par la ligne de couleur violette.

La légende de la carte indique pourtant : « Données 2005 / 2008, mises à jour 2009/2011. » et laisse supposer son actualité. Le fond de carte aurait dû être lui aussi actualisé à cette occasion.

2.3 L'ALIGNEMENT REMARQUABLE D'ARBRES ANCIENS

Comme il est poétiquement qualifié le « vallon boisé » le descriptif de la séquence paysagère fait remarquer que la route – Rue du Député Hallez - qui mène au Château Walk présente un alignement d'arbres remarquables.



Une belle allée de hêtres invite les promeneurs à pénétrer la forêt de Weitbruch.

Page 74 (pdf.80) [VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf]. A noter qu'il s'agit en fait de tilleuls.



09/11/2015



Ces très nombreux anciens tilleuls présentent de nombreuses cavités.

Ces cavités sont souvent l'habitat de nombreuses espèces : oiseaux, chiroptères (chauves-souris), insectes dont certaines espèces sont protégées par la loi.

Nous n'avons rien lu à propos concernant des inventaires des cavités et de la faune présente. Ainsi, il est possible que le Pique-Prune

09/11/2015

Ce type d'habitat pourrait ainsi être colonisé par le Pique-prune *Osmoderma eremita*, un scarabée dûment protégé et présent en Alsace. Or on peut lire page 68 de l'EI « L'absence de vieux arbres .../ ... est également à l'origine de l'absence de données d'autres coléoptères patrimoniaux (Grand Capricorne, Pique prune...). ». Les vieux arbres présents ici ont-ils été oubliés ?

Quel sera l'avenir de ces arbres ? Lesquels sont prévus d'être coupés ? Quelles précautions seront prises et au pire quelles compensations sont envisagées ?

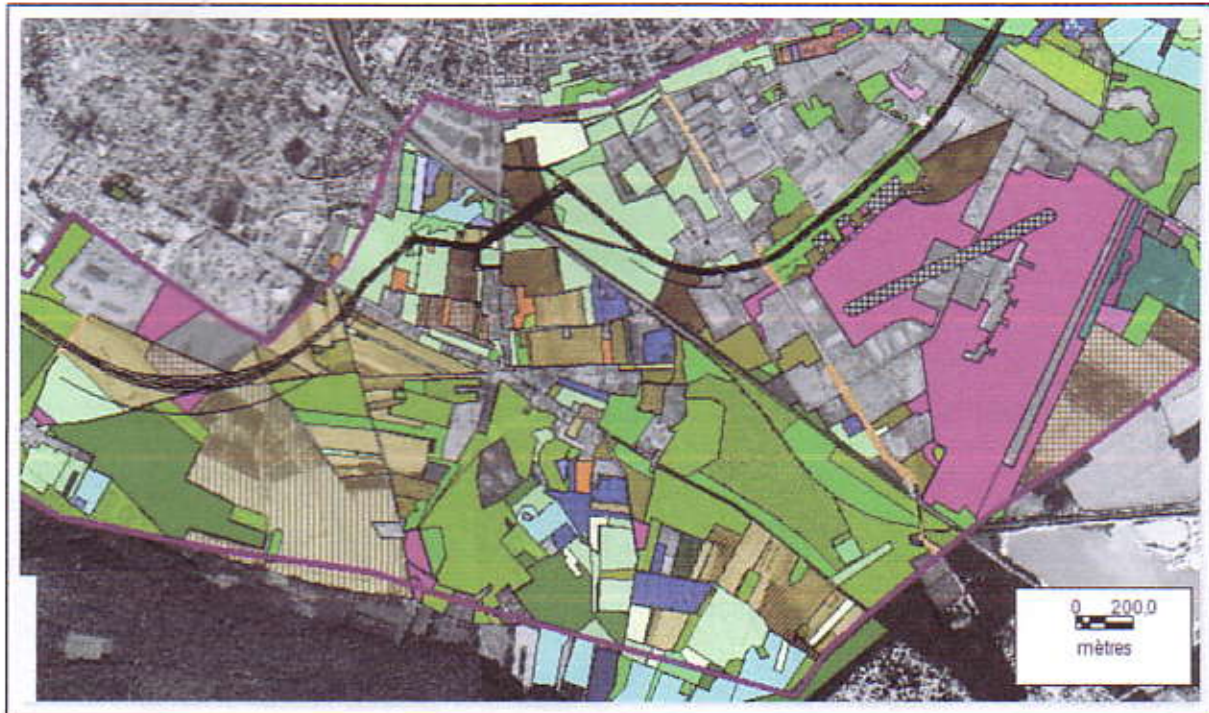
3. LES ERREURS

3. 1 ERREUR sur des landes sableuses disparues

Des cartes non actualisées








A l'examen, il se trouve que bon nombre de cartes ne correspondent plus à la réalité. Des milieux menacés, déjà restreints en surface, se sont encore réduits. Des bâtiments supplémentaires ont été érigés et ne figurent pas sur les cartes aériennes qui pour certaines sont déjà bien anciennes. Tout cela induit en erreur, car le lecteur peut supposer que la connectivité entre les milieux, entre les individus des différentes populations animales et végétales est encore possible par ailleurs. Or, comme nous le montrerons par quelques exemples cette situation actuelle est bien différente. Il conviendrait donc de présenter au public et aux décideurs des cartes actualisées. Cela permettrait d'apprécier plus justement les menaces sur les milieux naturels qu'occasionneront ce projet routier et ses aménagements annexes lotissements, zones commerciales et artisanales). L'évaluation des mesures compensatoires pourrait alors de ce fait aboutir à des mesures mieux proportionnées.

On regrettera donc l'absence de datation des fonds de cartes aériennes utilisées. Les dates indiquées en légende des cartes ne correspondant qu'aux dernières données qui y sont reportées.



p.52 (pdf.58) carte « Occupation du sol » légende : « oct(obre) 2012 »

Cette carte présente des légendes confuses car des codes couleurs identiques ou du moins avec des nuances quasiment non distinguables sont utilisés pour désigner des habitats différents ! et au statut de menace aussi bien différents !


-  lande de recolonisation
-  lande préforestière à bouleau et à genêt
-  lande préforestière à callune sur brulis
-  lande acide herbacée
-  friche sèche
-  friche eutrophe sur remblais
-  friche herbacée

Comment y voir clair sur les « Habitats d'intérêt communautaire » face à d'autres moins menacés ?

Une autre carte reprend ces mêmes délimitations pour plus de clarté juste les « Habitats d'intérêt communautaire » - cette fois ci ils sont datés de « mars 2008 mise à jour sept 08 ». pourtant juste avant (carte p.52) ils semblaient être d'actualité plus récente - octobre 2012 - ainsi donc cela ne serait-il pas le cas ?



VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf p.55 (pdf.61)

Sur cette carte apparaissent en couleur rose fuchsia  comme « Habitats d'intérêt communautaire », en d'autres termes d'intérêt européen, de nombreuses parcelles de « lande acide herbacée » - landes xériques sablonneuses – or **cela ne correspond plus à la réalité**. De nombreuses parcelles ont depuis été artificialisées ou ont été dégradées. Ci-dessous la situation actuelle les parcelles altérées sont barrées d'une croix rouge. Même celle de l'hôpital est à diviser par 2.



La trame de liaison des milieux xériques de la Trame verte est fortement altérée. Le cercle jaune représente encore une petite lande xérique qui est à présent à nouveau menacée.

Voici les photos actuelles de 3 de ces sites.



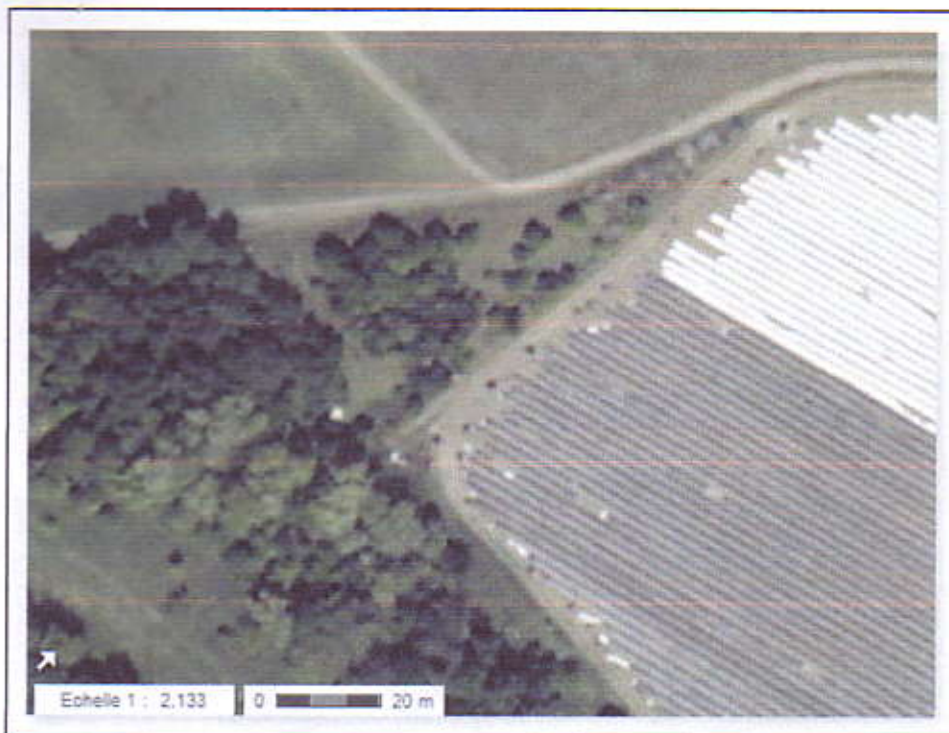
Site 1 : près du Château Walk : en partie en parking, le reste en pelouse dégradée. 09/11/2015.



Site 2 : parcelle au sud de l'hôpital : très petite surface ayant tendance à se boiser. 09/11/2015.



Site 3 : belle zone herbacée entièrement dégradée – borbier lié au piétinement excessif - suite à sa récente transformation en parc à chevaux. - 02/10/2014.



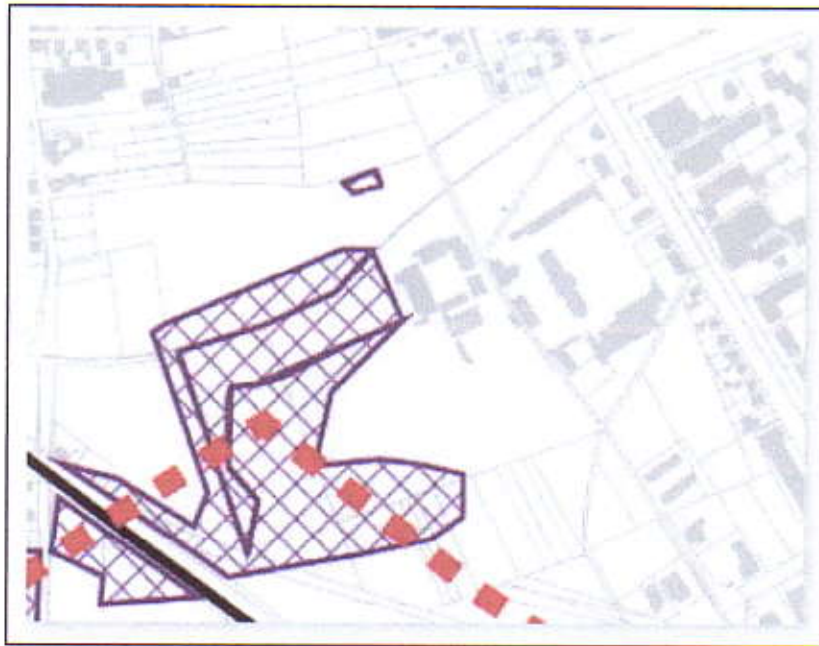
Site 2 vue extraite actuellement de www.geoportail.fr : fond de carte de 2011 (donc déjà âgé de 4 ans). La lande xérique se boise. Il est cependant possible de la maintenir ouverte par des mesures de gestion naturaliste.



Site 2 vue ancienne de www.geoportail.fr : fond de carte de 2002 (13 ans). La petite parcelle de lande xérique était dépourvue d'arbustes et d'arbres.

Heureusement, au moins une parcelle a été omise du moins sur cette carte ! Il s'agit de la parcelle CW 132 située près des Missions Africaines - localisée à l'aide du cercle jaune qui se trouve sur la page 10 du présent document. Elle figurait bien sur la carte p. 52 mais avec un statut minoré. Or, elle assure à ce jour un maillon entre les landes sableuses de l'aérodrome

et la zone xérique située au sein du terrain de l'hôpital. Son rôle est donc important tout comme sa préservation. Un rôle d'autant plus important compte tenu de la disparition des autres parcelles du secteur. Hélas cette parcelle est elle aussi menacée par le projet d'implantation du lotissement du « Parc des Houblonniers ». Cette parcelle est bien fonctionnelle et l'habitat de populations importante d'espèces caractéristiques de ce type de milieu et de surcroît figurant avec des statuts « *VU vulnérable* » sur la Liste Rouge Alsace (ODONAT 09/2014) ainsi pour les plantes : le **Corynéphore blanchâtre** *Corynephorus canescens*, la **Spargote de Morison** *Spergula morisonii*, et pour les insectes des criquets tels que : l'**Ædipode émeraude** *Aiolopus thalassinus* (statut *quasi menacé NT*), le **Gomphocère tacheté** *Myrmeleotettix maculatus* (statut *vulnérable VU*), le **Criquet verte-échine** *Chorthippus dorsatus* (statut *NT*), le **Criquet des Pins** *Chorthippus vagans* (*NT*). Ceci n'étant qu'un aperçu de la biodiversité « résiduelle », dénigrée par certains. Le lecteur pourra se reporter pour plus de détails à ce sujet à nos contributions (15/10/2015 et 22/10/2015) faites lors de la consultation publique relative à ce projet ou nous les demander. L'intérêt de cette zone de lande sablonneuse CW 132 omise aux Missions Africaines a été sous-évalué elle relève de la Directive Habitat catégorie DH2330 et LR64.11.



VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf carte « Synthèse de l'état initial » p.13 (e19) extrait. En violet représentation des zones humides, rien pour les zones xériques.

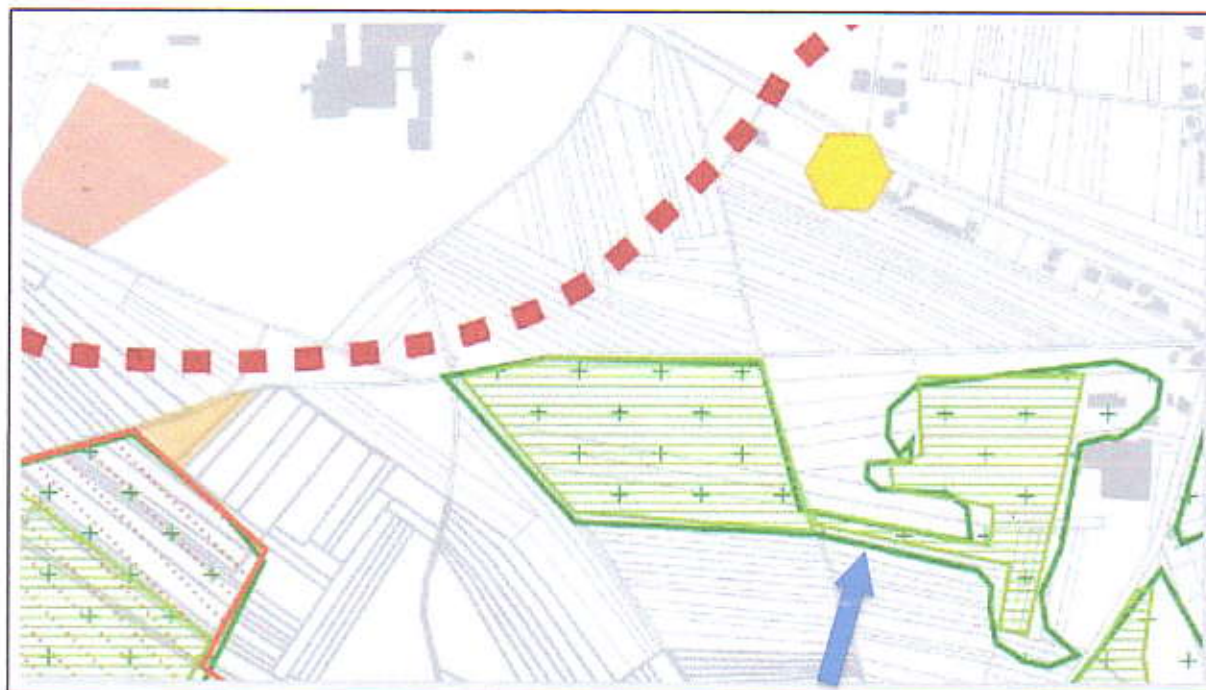
Sur l'extrait de carte ci-dessus seuls les Habitats Zones humides sont cartographiés les Habitats zones xériques sont omis ! Pourquoi ?

Alors que la plupart de ces milieux remarquables, ici en l'occurrence les landes xériques, ont été dûment répertoriés et cartographiés, on ne peut que fortement déplorer que rien d'efficace n'a été entrepris en vue de leur assurer une protection. Très nombreux sont ceux qui ont été détériorés et détruits. Quelles ont été les actions entreprises par la municipalité, très bien informé de la situation, vis-à-vis des propriétaires, des gestionnaires et autres acteurs pour éviter cela ? Des actions efficaces sont-elles prévues – lesquelles - pour les milieux actuellement encore présents ?

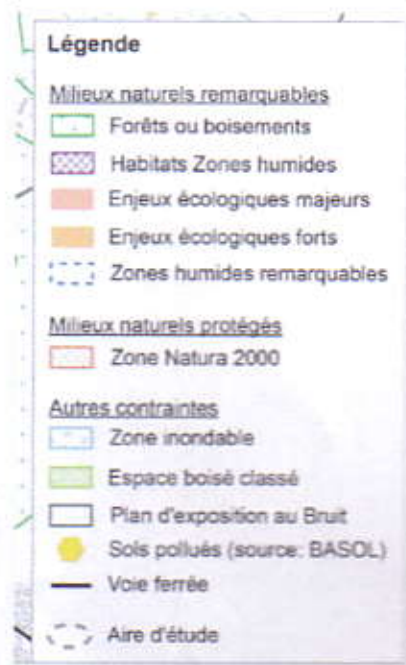
3. 2. ERREUR boisement au sud de l'hôpital

Les cartes graphiques présentent aussi des inexactitudes.

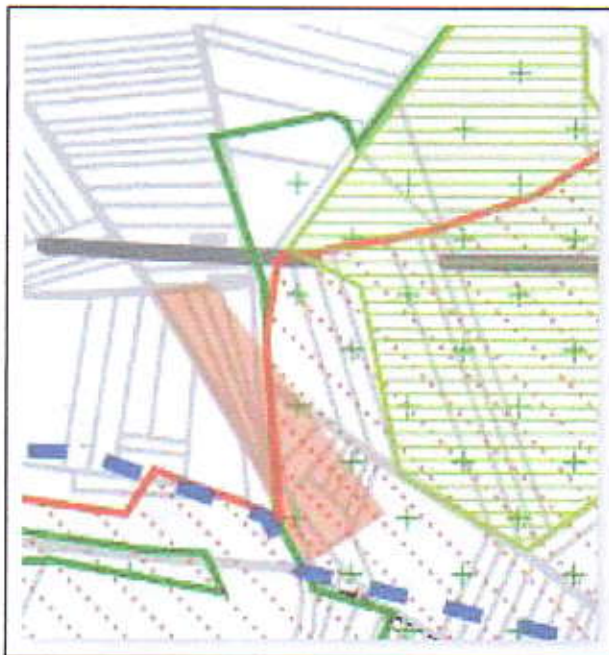
Ainsi, la bande boisée reliant les 2 bois (flèche bleue) n'existe plus. Un champ de maïs la remplace. Pourtant cette parcelle est classée Espace Boisé Classé (EBC) sur le PLU et doit par conséquent être conservée boisée.



VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf carte « Synthèse de l'état initial » p. 13 (pdf.19) extrait. EBC (flèche bleue) détruit : mis en culture ! La parcelle triangulaire de lande xérique (couleur orange saumon) est elle fortement menacée de fermeture par le boisement (voir avant dans notre document).

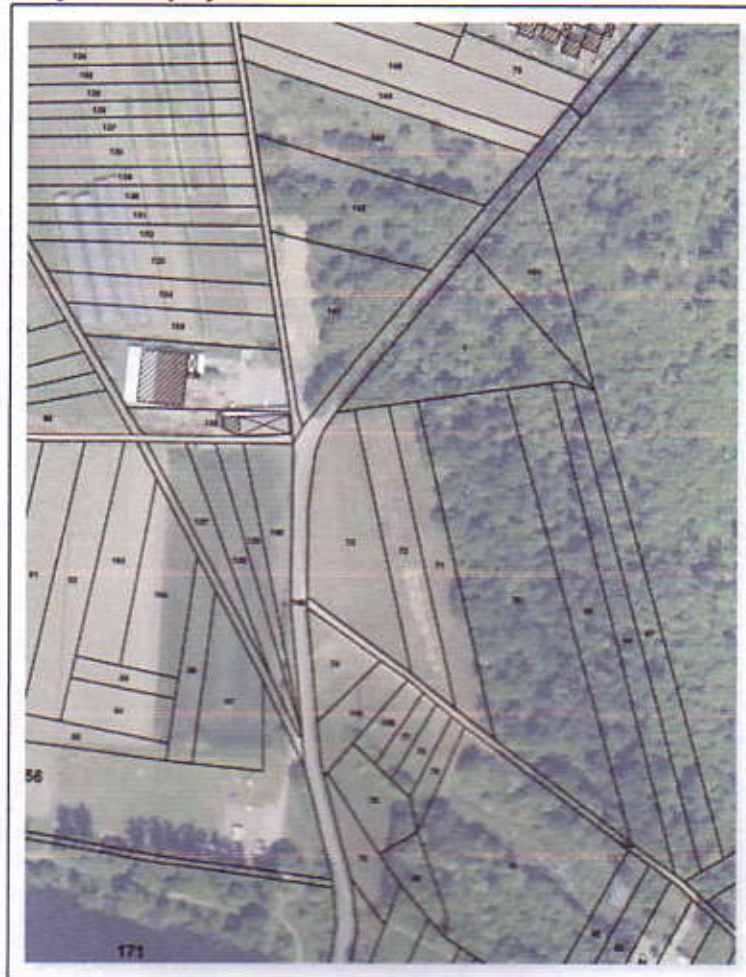


3. 3. ERREUR zone d'enjeux écologiques majeurs



Légende	
Milieux naturels remarquables	
	Forêts ou boisements
	Habitats Zones humides
	Enjeux écologiques majeurs
	Enjeux écologiques forts
	Zones humides remarquables
Milieux naturels protégés	
	Zone Natura 2000
Autres contraintes	
	Zone inondable
	Espace boisé classé
	Plan d'exposition au Bruit
	Sols pollués (source: BASOL)
	Voie ferrée
	Aire d'étude

VLS HAGUENAU_Etude Impact_15-07-24.pdf carte « Synthèse de l'état initial » p.13 (e19) extrait. La zone d'Enjeux écologiques majeurs rose est totalement erronée : les prairies à Armérie à tige allongée sont omises, sont les parcelles blanches au nord au nord et ont fait l'objet d'un projet d'APPB.



La même vue extraite actuellement de www.geoportail.fr : fond de carte de 2011 (4 ans).

Les parcelles 71-74, 149, 141-143. Hébergent de nombreuses plantes protégées et rares, ainsi que les talus routiers.

Les parcelles 137-140 sont cultivées et selon nous banalisées

4. LES INSUFFISANCES DE PROSPECTION

Concernant l'exhaustivité des prospections de terrain, le caractère « complet » de l'étude d'impact, on peut être surpris de la manière dont certaines espèces sont cartographiées. Des points isolés de-ci de-là. Pourtant certaines plantes forment des massifs de plusieurs dizaines de plants et se répartissent sur des surfaces importantes.

4.1 les insuffisances flore

A titre d'exemple prenons le secteur près de la barrière SNCF, alors que cela concerne le tracé VLS et ses abords immédiats.



p.57 (pdf.64) les points rouges indiquent la présence de la Grande sanguisorbe *Sanguisorba officinalis*. La plante est pourtant présente en grand nombre sur d'autres parcelles voisines comme en témoignent certaines de nos prospections ponctuelles. Or il s'agit de la plante-hôte larvaire exclusive de 2 espèces de papillons strictement protégés et menacés : l'Azuré de la sanguisorbe *Maculinea teleius* et l'Azuré des paluds *Maculinea nausithous*. La commune de Haguenau héberge une population vraiment très importante par sa taille de ces 2 espèces; d'où l'importance de cartographier précisément leur plante-hôte.



Résultat d'une de nos prospections. Les lignes rouges montrent le parcours effectué et les points rouges les **163 plants de la Grande sanguisorbe**. Difficile de ne pas les voir (la plante fait plus d'un mètre de haut). A comparer avec l'extrait de la carte précédente. **Et de plus des *Maculinea* y sont présents !**

Autre exemple.

La qualité des relevés floristiques, utiles pour qualifier les milieux et localiser les espèces protégées de plantes, nous laisse dubitatif.

Ainsi, toujours en restant juste focalisé sur le même site de la lande près des Missions Africaines on est plus que surpris que la graminée très typée, abondante mais localisée sur les landes de la commune et déjà largement citée dans d'autres études ne soit pas citée, voir même confondue. Il s'agit du Cornynéphore blanchâtre *Corynephorus canescens*. La mention de « Crucifère blanche » est également insuffisant comme niveau de précision ; sans nom scientifique donc non déterminée !

Le "d" correspond à cette lande sableuse de la parcelle CW 132, voir carte page 32 texte Annexe I-2 et page 34 ce relevé de la lande sableuse

D : Lande secondaire (mission africaine)

Fétuque en touffe
Rumex acetosella (Rumex petite oseille)
Jasione montana (Jasione des montagnes)
 Crucifère blanche
Petrorhagia prolifera (Oeillet prolifère)
Centaurea stoebe (Centaurée du Rhin)



[Annexe 1-2_A4_Faune-Flore_VLS-HAGUENAU_Ecolor_annexes_09-01-15.pdf] p. 32 (pdf.32) « Localisation des relevés phytosociologiques et floristiques »

Pourtant, les compétences sont présentes au sein du bureau d'études, pourquoi cela subsiste-t-il sous cette forme, même après des relectures ?

4.2 les insuffisances - lépidoptères

Curieusement il n'est pas fait mention dans le dossier de recherches ciblées de certaines espèces notables de papillons diurnes : Le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*) – espèce menacée et protégée - a pourtant été observé sur plusieurs prairies humides sur Haguenau ces dernières années. L'Agreste (*Hipparchia semele*), (une espèce de grande taille : 5 cm d'envergure) est aussi présent dans le périmètre d'étude sur des zones xériques mais non évoqué. Cela nécessite donc de nouvelles études plus poussées.

Ailleurs les présences des 2 espèces protégées du genre *Maculinea* n'ont pas été localisées.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de prospections plus intenses et ciblées sur ces espèces pourtant sensées devoir être protégées ?

4.3 les insuffisances - coléoptères

Pour cet ordre d'insecte parmi le plus riche en espèces, plus de 4.000 espèces en Alsace. A l'instar d'autres ordres, ils sont ignorés hormis l'une ou l'autre espèce de grande taille bénéficiant d'un statut de protection.

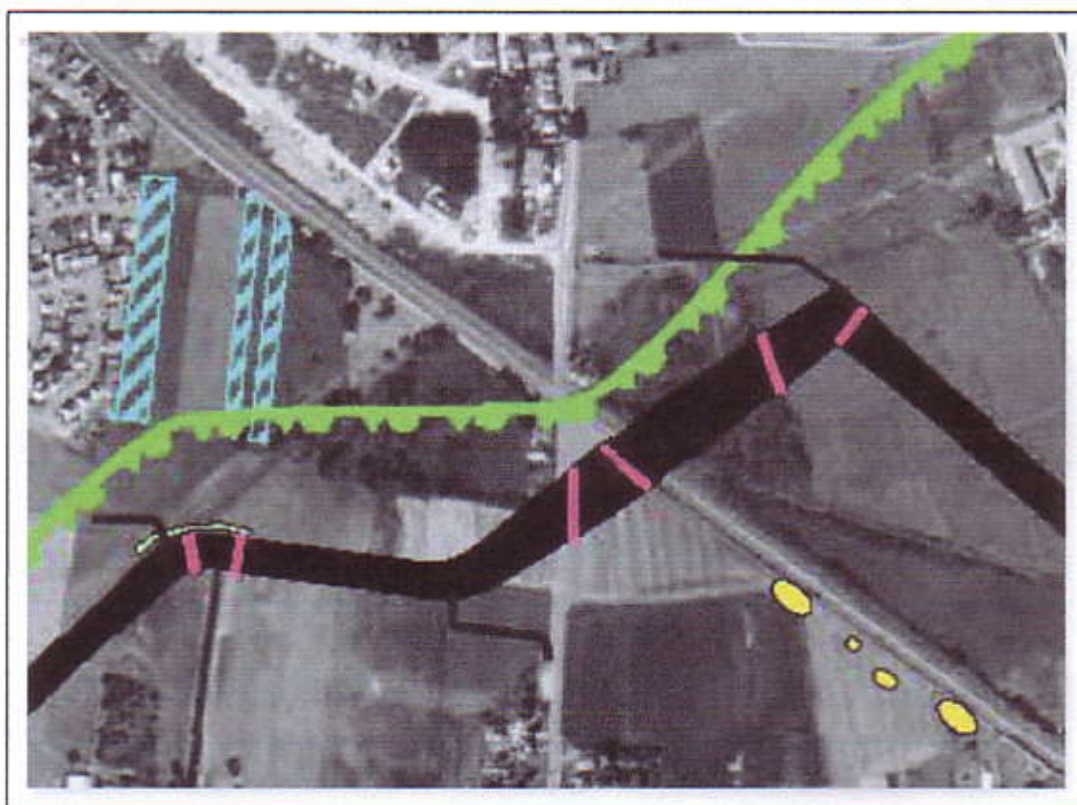
Décidément, une large part de la biodiversité est simplement laissée pour compte.

Il est affirmé qu'il n'y a pas été trouvé d'indice de présence du Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (EI p. 68 (pdf.68)). Pourtant, on en trouve bien dans le périmètre de l'étude.

5. REMARQUES SUR LES MESURES COMPENSATOIRES

1.1 Passages petite faune amphibiens : quelle étude a été menée ?

Est-ce bien judicieux de créer des passages petite faune (traits roses) qui convergent tous vers un triangle encadré de voies de transport ? ! Pourquoi ne pas les diriger directement vers le bois à l'Ouest ou la zone à l'Est ?



p.171 (pdf.177) EI extrait (carte 07/2011 – 2015).

Petite faune terrestre : Fragmentation des habitats et coupure des corridors	Aménagement de gîtes Création de 22 ouvrages « petite faune » tous les 200 m sur corridor vert	2 - moyen	1 000 €
Reptiles : Destruction d'habitats 0,6 ha et d'individus		3 - fort (Lézard des souches)	Coût unitaire 3000 €
Batraciens : Destruction d'habitats 0,2 ha et d'individus		3 - fort (Crapaud calamite)	66 000 €
TOTAL			70 000 €

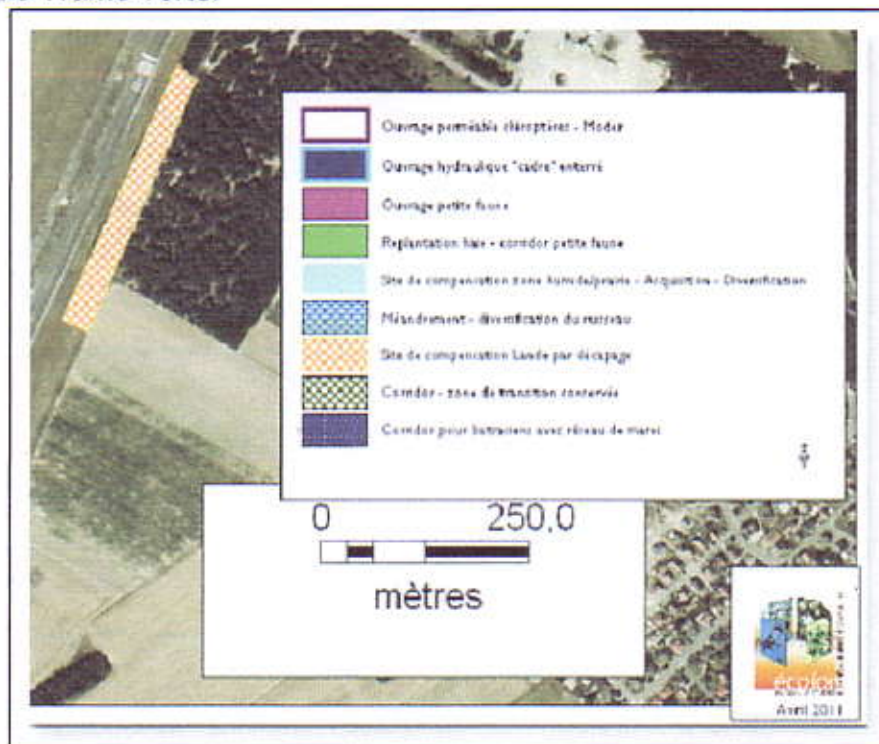
Tableau 21 : Synthèse des impacts et mesures de suppression et de réduction du projet

p.169 (pdf.e175) EI extrait (carte 07/2011 – 2015).

Des études des voies de déplacement actuels des amphibiens, notamment le Crapaud calamite, restent à faire si elles ne l'on pas été pour positionner ces passages aux bons emplacements. D'ailleurs faut-il inciter les amphibiens à traverser la ligne SNCF et se mettre à proximité de la VLS et du futur lotissement ?

1.2 création d'une lande / destruction d'une lande

Pour compenser la destruction de landes, on défriche une partie du boisement existant. Juste à côté pour compenser l'émission de carbone du Rallye on plante des arbres sur la lande quasiment exclusivement composée de sable ! Et on qualifie cette plantation de Trame verte.



1.3 la petitesse de certaines mesures

On est surpris de l'ampleur de certaines compensations :

- Compensation zones humides : Renaturation de cultures sur sol humide (0,64 ha) et gestion écologique de prairies humides (0,09 ha)

Page 172 (pdf.178) EI

Ailleurs, on apprend qu'on envisage de capturer et de relâcher un peu plus loin l'Agrion de Mercure. L'espèce est aussi présente dans le Dornengraben près des Missions africaines.

Cela méritera un débat lors de l'examen des demandes de dérogation réglementaires. Le résultat n'est pas évident. Et qu'en est-il des nombreuses autres espèces de libellules et d'invertébrés aquatiques devront-elles se débrouiller tout seul ?

Le risque de destruction des larves d'Agrion de mercure reste effectif et potentiellement significatif. Un dossier de dérogation pour la destruction, le prélèvement et le déplacement de l'Agrion de mercure sera donc à instruire. Les mesures compensatoires associées devront comprendre la protection durable des prairies humides autour du ruisseau de Kestlerhof et une rediversification par méandrement de ce ruisseau. Dans le cadre de cette dérogation, les larves d'Agrion de Mercure seront transférées avec la végétation lors de la rediversification du ruisseau de Kestlerhof.

Page (pdf.213) EI



CONCLUSION

A la lecture de ce document d'étude d'impact et de ses annexes, nous naturalistes, pouvons résumer les points suivants.

Un effort de prospection naturaliste a été entrepris, c'est indéniable. De nombreux éléments démontrent que bon nombre de milieux sont remarquables qu'ils hébergent des populations d'espèces menacées et souvent protégées ; nous le monde des naturalistes le savions déjà d'où notre forte mobilisation. Ils ont été cartographiés ici. Face à ce type de milieux et de contexte il aurait été judicieux et nécessaire :

- d'une part d'intensifier les prospections de terrain. On n'est pas face à des milieux banalisés, dépourvus d'enjeux. La potentialité est bien là.
- de prospector toutes les surfaces impactées par le trajet et ses abords.
- d'actualiser les premiers relevés périodiquement
- d'actualiser les cartes (données reportées)
- de réactualiser les fonds de cartes aériennes ou graphiques.
- de l'absence de recherches suffisantes de certaines espèces protégées.
- de l'absence de groupes entiers de la faune aussi présents et menacés (invertébrés, insectes : coléoptères, syrphes, abeilles sauvages...) de la fonge (champignons).

Nous contestons vivement l'usage des fonds de cartes largement périmées, pour certains datant de 10 ans voir 20 ans !

La municipalité, coordinatrice de ces opérations et amplement informée, se devait de mettre en place des cahiers des charges complets et d'être exigeante sur la qualité des rendus et leur complétude. Bon nombre d'études commencent à dater, par exemple de 2008, depuis le temps il aurait été largement possible de les tenir à jour et si besoin de les réactualiser. Les élus et les fonctionnaires spécialisés auraient pu relever par exemple les cartes trop anciennes, certaines erreurs, etc.

Face à cela, nous estimons qu'il reste hasardeux de se prononcer sur les impacts qu'aura la réalisation de ce projet.

Les mesures de compensations, aux effets aléatoires, sont de notre point de vue bien insuffisantes et a minima. Nous contestons la pertinence de bon nombre des mesures proposées, car elles sont insuffisantes, incertaines quant à leur succès et basées sur des diagnostics partiels, insuffisants et ayant besoins d'être actualisés, complétés et affinés. Les propositions faites manquent d'ambitions et se limitent au strict minimum requis. Nous ne pouvons qu'encourager les élus à l'élaboration d'un programme de préservation de la biodiversité nettement plus convaincant et pertinent.